

## COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (1894-1923)

Épisode précédent : [Arthur Verdier](#).

### FORMATIONS

Compagnie française de Kong (Soudan français)  
Société anonyme au capital de 2.050.000 fr.  
Siège social, à Paris, 101, faubourg Poissonnière  
(*Paris-Capital*, 1<sup>er</sup> août 1894)

La société a pour objet : 1° l'exploitation des comptoirs, factoreries et autres établissements que possède M. Verdier sur la Côte-d'Ivoire ainsi que la plantation du café située à Élima, pays d'Assinié, le développement de ces établissements commerciaux et l'extension des opérations maritimes ; 2° la création de lignes de bateaux à vapeur, subventionnées ou non par l'État, destinées à desservir les côtes d'Afrique, ainsi que la construction et l'exploitation de chemins de fer à la Côte-d'Ivoire et dans toute autre partie de l'Afrique, étant expliqué que la société pourra faire les opérations dont il s'agit, soit directement, soit indirectement, par la constitution d'autres sociétés ayant pour objet les unes ou les autres de ces opérations ; 3° l'exploitation des bois sur la partie du territoire de la Côte-d'Ivoire, indiquée en la concession accordée par l'État, c'est-à-dire entre la rivière droite de la rivière Tanoé, la rive gauche de la rivière Lahou et le septième parallèle ; 4° la création et l'exploitation des comptoirs à Kong et à Bettie, ou l'un d'eux indiqués comme condition de la concession et, en général, de tous autres comptoirs commerciaux ; 5° et toute opération ou entreprise se rattachant directement ou indirectement au développement du commerce en Afrique.

Le fonds social est fixé à 2.050.000 francs, divisé en 4.100 actions de 500 fr. chacune, sur lesquelles 1.300 ont été souscrites en espèces, les 2.800 autres attribuées à M. Verdier en représentation de ses apports.

La durée est fixée à 30 années.

Ce premier conseil d'administration a été composé de MM. [Auguste] Pellerin, Le Roux, Julien Halphen<sup>1</sup>, Édouard Cohen, Verdier, Callot<sup>2</sup> et [Maurice] Terquem<sup>3</sup>.  
Acte déposé chez M<sup>e</sup> Baudrier, notaire à Paris, et publié dans les *Petites Affiches* du 24 juillet.

---

NOTRE COLONISATION  
(*Le Messager de Paris*, 16 septembre 1895)

[Côte-d'Ivoire]

.....  
À l'heure actuelle, les principales maisons sont des maisons anglaises. [...] Toutes ces maisons, dont le capital varie de 500.000 à 1 million, sont représentées par un comptoir central à [Grand-Bassam](#) et chacune d'elles possède des comptoirs annexes sur les lagunes ou dans les fleuves.

Les maisons françaises sont au nombre de trois seulement : la Société de Kong, celle de la Côte de Guinée et celle de la Côte-d'Ivoire. Elles ont les plus grandes difficultés à ne pas périr sous la concurrence anglaise.

La première, la Société de Kong, était parvenue, à force d'énergie et d'argent, à se créer une situation excellente : elle allait peut-être primer les factoreries anglaises. Son chef était vaillant et résolu. La situation ne pouvait pas durer. On s'est imaginé que la concession sur laquelle reposait l'entreprise était trop étendue, qu'elle conférait à son bénéficiaire des droits excessifs. On vient de l'annuler ou du moins de chercher à l'annuler, car il y a encore des juges en France autres que les bureaux des colonies. Nous le demandons en toute franchise : est-il possible de coloniser avec de semblables procédés ?

.....  
C'est partout la même chose. Les meilleures bonnes volontés se brisent devant les obstacles ou indifférences officielles. On s'enfieuvre pour la conquête. Quand il faut exploiter, personne n'en prend souci. Nos capitaux ne trouvent ni protection, ni concours.

.....  
François GÉRAUD

---

<sup>1</sup> Julien Halphen (1837-1924) : négociant à Paris, administrateur de la Stéarinerie française de Saint-Denis, son représentant à la Stéarinerie de l'Est à Dijon (1891), administrateur-fondateur de la Compagnie française de Kong (Soudan français)(1894) et de la Compagnie française des mines de Bamble (Norvège)(1894), liquidateur (comme membre du conseil de surveillance) de la Banque Cahn & Cie (1900), administrateur de la Société industrielle des pétroles (1900-1904), de la Cie française de la Galathit (1901-1904), de la Kokumbo (Ivory Coast) Cy, Ltd (1902), de la Cie industrielle des pétroles (1904-1924), administrateur de la Société du Haut-Ogooué (1916-1924)(dans plusieurs cas en équipe avec Maurice Terquem).

<sup>2</sup> Probablement Félix-Ernest Callot (1840-1912), d'une famille de notables rochelais, ingénieur des mines, président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis (1870-1883), directeur de sociétés d'assurances, secrétaire du conseil d'administration de l'École Monge à Paris, dirigeant de sociétés sportives. Père de trois fils dont Tony (1880-1925) qui lui succéda au conseil de la Cie française de Kong.

<sup>3</sup> Maurice Terquem (Dunkerque, 7 juin 1859-Paris, 30 mai 1915) : fils de Paul-Augustin Terquem, professeur d'hydrographie, et de Juliette Élise Terquem. Administrateur de la Kokumbo (1903), administrateur délégué de la Cie industrielle des pétroles (1904), commissaire des comptes (1904), puis administrateur (1911) de la Société du Haut-Ogooué (SHO) au conseil de laquelle son beau-père, M. Honoré, représentait l'actionnariat dunkerquois. Participant aux manifestations du Comité d'action républicaine aux colonies. Avis de décès : *Le Temps*, 2 juin 1915.

LA COLONISATION À LA CÔTE D'IVOIRE  
(*La Dépêche coloniale*, 24 septembre 1897)

Du *Journal officiel de la Côte d'Ivoire* :

Par arrêté du gouverneur en date du 31 juillet 1897 les concessions suivantes ont été accordées :

.....  
Compagnie Française de Kong : un terrain situé à Dabou pour l'établissement d'une factorerie.

Compagnie Française de Kong : un terrain situé à Thiassalé pour l'établissement d'une factorerie.

---

EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

\_\_\_\_\_  
Côte-d'Ivoire  
(*La Politique coloniale*, 18 mai 1898)

Un arrêté du gouverneur de la Côte-d'Ivoire reconstitue de la manière suivante le comité local de l'Exposition universelle de 1900 :

MM. ... [Henri-Eugène] Schneider, agent général de la Compagnie française de Kong...

---

Conseillers du commerce extérieur  
(*JORF*, 31 octobre 1898, p. 6692 et 6693)

Simonnet, sous-directeur de la Compagnie française de Kong, à Grand-Bassam.

---

Côte d'Ivoire  
(*La Dépêche coloniale*, 15 novembre 1898)

Par arrêté du gouverneur intérimaire, M. Vortheit [Varheit] représentant à Grand Bassam de la Compagnie française de Kong, est nommé membre du comité local de l'Exposition universelle de 1900.

---



[Coll. Jacques Bobée](#)

Compagnie française de Kong. — Factorerie de Tiassalé.  
Lettre à M. Ferlat, architecte, 1, place Raspail, Oullins (Rhône) (1899)

Côte-d'Ivoire  
Conseil d'administration de la colonie  
(*La Dépêche coloniale*, 17 janvier 1900)

Une décision du gouverneur, en date du 1<sup>er</sup> décembre, compose, comme suit, le conseil d'administration de la colonie :

.....  
Varheit, représentant de la Compagnie française de Kong, conseillers suppléants.

#### À PROPOS DES CONCESSIONS TERRITORIALES à la CÔTE D'AFRIQUE

(*La France*, 5 mars 1900)

Nous sommes en mesure de publier aujourd'hui le mémoire adressé par le haut commerce colonial de Bordeaux, au président de la commission des concessions.

.....  
MM. Verdier et Cie ont obtenu à la Côte d'ivoire une très vaste concession (800.000 hectares). Ils en ont mis en culture la centième partie à peine, et ne paraissent

pas y avoir réalisé de très beaux résultats. Mais pour leur en reprendre une partie, il a fallu leur allouer une indemnité de deux millions de francs, dont la colonie supporte la charge sous forme d'annuités inscrites à son budget. Voilà le résultat le plus clair de l'opération.

---



Factorerie de la Compagnie française de Kong à Lahou.  
(*La Dépêche coloniale*, 11 novembre 1901)

---

Cie française de Kong (Soudan français).  
(Société d'études coloniales de Belgique,  
*Recueil des sociétés coloniales et maritimes*, 1902)

Siège social : 16, rue de Châteaudun, Paris, T. 107-09. — Adresse télégraphique : Kong. — Administrateurs : MM. Aug. Pellerin, Julien Halphen, L. Lévy, M[aurice] Terquem, G[ustave] Simonnet [adm. du Gabon (1886-1895)], Callot, Ribiére. — Commissaire des comptes : M. Paul Béraud. — Objet : Exploitation commerciale, industrielle et agricole à la Côte-d'Ivoire. — Capital : Deux millions cinquante mille francs divisés en 4.100 actions de 500 francs entièrement versés. Les titres sont au porteur ; 1.000 parts de fondateurs. — Répartition des bénéficiaires : 5 % à la réserve ; jusqu'au 10 m€ du capital social, 8 % au capital versé, soit 5 % pour intérêts et 3 p. c. à titre de 1<sup>er</sup> dividende ; le surplus : 15 % au conseil d'administration, 5 % aux employés ; du reste 1/2 aux actionnaires, 1/2 aux parts de fondateur. — Dividendes des trois dernières années : 30 francs. — Assemblée générale : juin.

---

La Compagnie de Kong  
ET LE TRAFIQUANT BENNETT  
(*La Dépêche coloniale*, 29 janvier 1902, p. 1)

*West Africa* publie sous le titre « Expulsion d'un sujet anglais de couleur de la Côte d'Ivoire » un long article sur le jugement qui a interdit au traquante Bennett de continuer ses opérations illégales sur le territoire de la concession de la Compagnie de Kong. Le journal anglais contient, en outre, l' « éditorial » suivant sur ce même sujet :

Les détails que nous publions plus loin, concernant le litige entre la Compagnie française — Compagnie française de Kong — et un sujet coloré anglais de Sierra-Leone, seront lus avec attention. C'est un nouvel exemple des beautés du régime du monopole dans l'Ouest-Africain.

En dehors du principal aspect de la question, le cas de M. Bennett jette quelque lumière sur la moralité, si nous pouvons l'appeler ainsi, d'un gouvernement conférant des droits de propriété en biens fonds libres à ses sujets dans l'Ouest-Africain, sans prendre la moindre considération la loi indigène sur la propriété.

Il se peut que M. Bennett fit négoce sur le territoire de la Compagnie de Kong après l'obtention de la concession en août 1900, dont il dit n'avoir jamais été informé. Si cela était, on pourrait raisonnablement arguer que c'était l'affaire de M. Bennett, ou de son représentant, d'être informé. Mais au sujet des transactions commerciales entreprises par M. Bennett avant l'obtention de la concession par la Compagnie de Kong, M. Bennett paraît avoir été durement traité.

D'après son propre récit, il faisait du négoce dans le district de San Pedro quatre années avant la date de l'accord de la concession. La Compagnie de Kong ne paraît pas avoir infirmé le récit de M. Bennett. Les intérêts commerciaux pourraient, par conséquent, être considérés comme provenant des « droits établis ». Le cas nécessite une compensation raisonnable. Nous apprenons que cette affaire a été soumise au Foreign office et nous espérons qu'il sera fait quelque chose pour M. Bennett.

---

**KOKUMBO (IVORY COAST) COMPANY LIMITED**  
(*Le Journal des chemins de fer*, 21 février 1903)

Le conseil d'administration de cette société se compose de personnalités bien connues dans le monde des mines, à savoir de :

Julien Halphen, administrateur de la Compagnie française de Kong ;  
[Gustave] Simonnet, président du conseil d'administration de la Compagnie française de Kong ;  
Maurice Terquem, administrateur de la Compagnie française de Kong ;  
.....

---

Arrêté nommant les membres de la  
Chambre consultative de commerce et des mines de Grand-Bassam.  
(*Bulletin officiel de la Côte-d'Ivoire*, octobre 1903, p. 578-579)

Abrial, agent général de la Cie française de Kong ;

.....  
Bingerville, le 22 octobre 1903.

J. MARTIN.

---

### EMPOISONNÉE PAR LES CHOUX À LA CRÈME. (*Le Temps*, 25 juin 1905)

Les choux à la crème viennent, semble-t-il, de faire une nouvelle victime. Dimanche dernier, M. Albert Goudard <sup>4</sup>, représentant d'une maison française à la Côte-d'Ivoire, qui se trouve actuellement en congé et qui habite chez sa mère à Saint-Mandé, allait chez un pâtissier du voisinage et y achetait pour le déjeuner sept petits gâteaux: quatre barquettes à la crème de marron et trois choux à la crème.

Il mangeait lui-même les quatre barquettes à la crème de marrons. Sa mère mangeait l'un des choux à la crème. Dans l'après-midi, M<sup>me</sup> Goudard était prise d'une crise violente de diarrhée et de vomissements. Elle dut se coucher. Le lendemain lundi, la jeune bonne, Henriette Dejean, âgée de seize ans, mangeait les deux choux à la crème qui étaient restés intacts. La pauvre fille était prise deux heures plus tard de vomissements. Il fallait la transporter d'urgence à l'hôpital Saint-Antoine. Elle y est morte après quatre jours d'agonie.

Une enquête est ouverte. Le pâtissier qui a vendu les gâteaux affirme que la crème était irréprochable, que les œufs étaient frais, et que les casseroles étaient très propres. Pourtant, plusieurs autres personnes qui ont dans la journée de dimanche mangé de la crème sortant de sa maison ont été indisposées plus ou moins gravement.

Le docteur Thoinot est chargé de l'autopsie de la jeune bonne.

---

### Liste générale des membres au 1<sup>er</sup> décembre 1905 (*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, 1905)

Schneider (Henri) négociant, ancien agent général de la Compagnie de Kong, à Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES Société Française de Kong (*Gil Blas*, 21 octobre 1906)

Les actionnaires de la Société française de Kong (Soudan Français) se sont réunis le 16 octobre, en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Simonet, président du conseil.

---

<sup>4</sup> Albert Maurice Goudard (Paris V<sup>e</sup>, 28 mai 1881-Paris VIII<sup>e</sup>, 24 mai 1961) : fils de Jean-Baptiste Henri Goudard, négociant, et de Marie Victorine Nettersaine (ex-Nettersheim). Frère cadet de Louis-Victor Godard, agent des Palmeraies africaines. Marié à Paris VIII<sup>e</sup>, le 20 octobre 1941 avec Jeanne Marie Lucie Moingeon. Directeur ou agent général de la Compagnie française de Kong, il la représente dans divers organismes : comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, chambre de commerce (président, puis trésorier), comité local d'hygiène, comité pour la préparation de la participation de la Côte-d'Ivoire à l'Exposition nationale coloniale de Marseille, collège des assesseurs près la cour d'assises, conseil consultatif du chemin de fer, commission municipale, experts en douane. En 1937, il effectue une courte mission sur les chantiers forestiers Plagelat au Gabon.

Après avoir entendu la lecture des rapports, ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1905-1906, tels qu'ils leur étaient présentés, et fixé le dividende y afférent à 5 francs par action.

Ce dividende sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 1<sup>er</sup> décembre prochain.

MM. Halphen et Callot, administrateurs sortants, ont été réélus.

---

LES VALEURS COLONIALES  
Les sociétés concessionnaires du Congo français  
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1908)

.....  
Voici quels furent les dividendes distribués par les cinq sociétés qui ont pu rémunérer leurs actions. L'Alimaïenne et le Kouango n'ont encore rien réparti.

	1902	1903	1904	1905	1906
Ekéla-Kadeï-Sangha	—	—	27 85	65 00	13 80
Haut-Oubanghi	6 25	12 25	18 25	36 25	48 26
Haute-Sangha	—	6 10	8 33	11 66	11 66
Kotto	—	—	—	10 25	14 25
Kong	15 00	5 00	7 00	5 00	4 00

(Actions de 100 fr. au lieu de 500 fr. précédemment.)

Nous avons fait figurer sur ce tableau la Compagnie de Kong (Soudan Français), qui n'est pas une valeur congolaise, mais qui est soumise à l'influence de facteurs dont l'action se fait aussi sentir sur celles-ci.

.....  
Quant aux actions de nos sociétés, voici ce qu'elles sont devenues depuis la fin de 1906 :

	Fin déc. 1906	1907		Cours actuel
		Pl. haut	Pl. bas	
Ekela-Kadeï-Sangha	290	240	110	96
Haut-Oubanghi	1.200	1.190	960	925
Haute-Sangha	310	335	135	95
Alimaïenne	215	250	190	230
Kong	90	70	50	62

À la Côte-d'Ivoire  
(*La Dépêche coloniale*, 17 juillet 1908)

(De notre correspondant particulier)  
28 juin 1908.

Le 19 juin, un banquet offert au gouverneur [Angoulvant] par les représentants du commerce réunissait les notabilités d'Aboisso et les fonctionnaires. Au dessert, M. Goudard, agent général de la Compagnie de Kong, a pris la parole au nom des commerçants et a exposé en quelques mots tout le plaisir que la population avait éprouvé en recevant son nouveau gouverneur dont les hautes qualités et la bienveillance leur étaient déjà connues.

Le 24 juin, M. Angoulvant a quitté Aboisso sur le Sanwi, pour se rendre à Ellima [Élima], où la Compagnie de Kong exploite une plantation de café et de cacao, sous l'habile direction de M. Dubreuil. Il y a là 120.000 pieds de café et 10.000 cacaoyers. Tous ces plants sont de belle venue et donnent, depuis longtemps, un rendement très satisfaisant.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 novembre 1908)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Compagnie française de Kong a eu lieu le 29 octobre dernier. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1907-1908, qui se soldent par une perte de 29.177 90. L'exercice précédent avait laissé un bénéfice de 113.481 francs 04, permettant la répartition d'un dividende de 4 fr. par action.

MM. Simonnet et Maurice Terquem ont été élus membres du conseil d'administration.

Le cacaoyer à la Côte-d'Ivoire  
(*La Dépêche coloniale*, 15 janvier 1909)

Grâce à de précieux concours, cette question délicate de l'approvisionnement en graines, toujours difficile dans les premières périodes, a pu être aisément résolue. Avec une spontanéité à laquelle on ne saurait trop rendre hommage, la Compagnie de Kong, représentée par M. Goudard, a mis gracieusement à la disposition de l'administration 2.000 cabosses provenant de la plantation d'Elima et à livrer au fur et à mesure de la production. De même, M. Ansbach, de la Société de l'Ouest-Africain, a offert la récolte de cette année de la plantation de M'Bato, sur la lagune Potou.

Enfin, 2.760 cabosses ont été acquises à la colonie du Gabon.

Des achats moins importants ont été faits au Cavally, au Liberia et à la Gold Coast.

Ces indications suffisent pour préciser l'effort accompli jusqu'à ce jour, effort nécessaire. Pour rendre complet le succès espéré, il importe, en effet, que les premiers semis soient très importants dans chaque région. Autrement, les premières récoltes risqueraient de ne pas trouver d'acquéreurs, faute d'éléments suffisants pour intéresser les commerçants. Ceux-ci devront acheter les fruits aux indigènes et effectuer eux-mêmes les manipulations délicates qu'exigent la fermentation et le séchage. Bien que des promesses aient déjà été recueillies à ce sujet, il est probable que les dépenses nécessaires à l'installation et à l'outillage ne seraient pas engagées si les régions, plantées en cacao, ne pouvaient fournir, le moment venu, une production appréciable et rémunératrice.

.....  
.....

Côte-d'Ivoire  
(*La Dépêche coloniale*, 31 mars 1909)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur sont nommés membres du comité consultatif de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, pour 1909, les commerçants, représentants des compagnies commerciales et industrielles ou chefs d'exploitations agricoles, dont les noms suivent :

Cercle d'Assinie : ... Goudard (Albert)...

.....  
.....

*Annuaire des valeurs inscrites à la cote du Syndicat des banquiers  
en valeurs au comptant près la Bourse de Paris, 1913*

Cie française de Kong (Soudan français). Anc. maison A. Verdier 688-690)  
G. Simonnet, pdt ; A. Pellerin, J. Halphen, E. Callot, L[ucien] Terquem, M[aurice].  
Terquem, L. Levy.  
Comm. : Henri Frot<sup>5</sup>, H. Nettre, suppl.

---

CÔTE-D'IVOIRE  
(*Les Annales coloniales*, 1<sup>er</sup> février 1913)

Un incendie dû à la malveillance a détruit la factorerie de la Compagnie française de Kong. Les dégâts s'élèvent à 12.000 francs.

---

COTE-D'IVOIRE  
La vie économique.  
(*Les Annales coloniales*, 6 décembre 1913)

Le dimanche 9 novembre ont eu lieu les élections de la chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire. La liste présentée par l'ancienne chambre a été élue presque à l'unanimité.

Sont élus :  
MM. ... Goudard (C.F.K.)...

---

NÉCROLOGIE  
[Maurice Terquem,

---

<sup>5</sup> Henri Frot : ancien directeur de la conserverie de viande de la Graineterie française à Antogobato (Madagascar), administrateur de la Cie coloniale française d'élevage et d'alimentation de Madagascar (1897), liquidateur de la Cie industrielle agricole et minière de Madagascar (1911), vice-président et administrateur délégué de la Cie minière et foncière du Bandama, administrateur de la Kokumbo (1922), autres affaires ivoiriennes.

adm. Cie frse de Kong, commissaire aux comptes de la SHO]  
(*Le Temps*, 2 juin 1915)

Nous apprenons le décès de M. Maurice Terquem, administrateur délégué de la Compagnie industrielle des pétroles, décédé à Paris. Le service aura lieu le jeudi 3 du courant, à midi, en l'église Saint-Vincent-de-Paul.

---

Pour le développement économique  
des Colonies françaises  
(*Les Annales coloniales*, 18 septembre 1915)

« La France Nouvelle », association générale entre Français et Amis de la France contre l'influence et la concurrence germaniques, dont le siège social est 6, rue de la Sorbonne, à Paris, vient d'adresser à MM. les ministres des Finances, de la Guerre, de la Marine, du Commerce et des Colonies et à M. le sous-secrétaire d'État à la Marine marchande l'appel suivant :

.....  
Le Président du Comité d'initiative,  
Ancien Ministre,  
DE LANESSAN

Gaston Séguin, administrateur délégué de la Société commerciale de l'Ouest africain [SCOA].

[Lucien] Terquem, administrateur-directeur de la Compagnie française de Kong (Soudan français).

Du Vivier de Strel, administrateur-directeur général de la Société agricole forestière et industrielle pour l'Afrique [SAFIA].

Jean Weber, directeur général de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui [CFSO\*].

---

Compagnie française de Kong  
(*Journal d'agriculture tropicale*, 30 novembre 1919)

L'assemblée ordinaire de cette société est convoquée pour le 29 octobre, pour approuver les comptes de l'exercice 1918-19.

On sait que les bénéfices nets se sont élevés à fr. 378.166 contre fr. 266.841 en 1917-18, amélioration qui aurait pu être plus sensible si les transports avaient été plus faciles et plus réguliers et si les prohibitions de sortie des produits d'Europe n'avaient empêché l'arrivée dans la colonie des marchandises nécessaires aux transactions avec les indigènes.

Il est probable qu'il sera proposé un dividende de 10 francs par action ; cette répartition n'absorberait que 205.000 fr., laissant encore disponible un solde de 173.000 fr. environ, qui pourrait être consacré aux institutions de prévoyance.

Les bilans au 30 avril des deux derniers exercices peuvent se juxtaposer de la manière suivante (fr.) :

	1918	1919
--	------	------

ACTIF		
Plantations de café	490.000	490.000
Immeubles et matériel	734.321	734.321
Matériel de navig. fluviale	465.522	455.522
Fonds de commerce	1	1
Portefeuille-titres	5.064.713	5.071.475
Loyers d'avance	2.250	2.250
Caisse et banque	390.647	400.729
Bons de la Défense nationale	100.000	—
Marchandises	517.086	703.804
Espèces en Afrique	262.677	87.305
Produits en Afrique	382378	655.971
Café en entrepôt	193.186	186.884
Débiteurs divers	95.356	55.883
Effets à recevoir	86.498	—
	<u>8.774.635</u>	<u>8.844.145</u>
PASSIF		
Capital	2.050.000	2.050.000
Réserve légale	69.056	69.056
Réserves spéciales	4.228.427	4.478.427
Amortissements	1.125.992	1.162.277
Dividendes non réclamés	350	350
Effets à payer	381.119	163.035
Comptes courants	515.348	416.488
Agents d'Afrique	67.523	76.525
Jetons de présence	8.000	8.000
Traites tirées par les factoreries	40.000	3.000
Report antérieur	21.979	38.820
Bénéfices nets	266.841	378.167
	<u>8.774.635</u>	<u>8.844.145</u>

On annonce, d'autre part, que le conseil d'administration projette de porter le capital de 2.050.000 à 6 millions de francs, par la création d'actions nouvelles, et qu'une assemblée extraordinaire sera prochainement convoquée à cet effet.

Bureaux, 76, rue Saint-Lazare, Paris (9<sup>e</sup>).

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG  
(Côte d'ivoire)  
(BALO, 12 janvier 1920)

Société anonyme constituée sous le régime de la législation française. Statuts reçus par M<sup>e</sup> Baudrier, notaire à Paris, le 4 juin 1894, modifiés par décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Du 28 décembre 1897. — Modification des apports par suite de transaction avec le Gouvernement pour retrait de concession.

Du 10 janvier 1903. - Division des actions de 509 fr. en actions de 100 fr.

Du 16 juin 1904. — Report du commencement de l'année sociale du 1er janvier au 1er mai.

Du 5 décembre 1919. — Autorisation donnée au conseil d'augmenter le capital par simple décision en une ou plusieurs fois pour le porter jusqu'à huit millions deux cent mille francs.

Siège social, à Paris, 76, rue Saint-Lazare. La société a pour objet l'exploitation de comptoirs commerciaux, et d'une plantation de café, à la Côte d'ivoire, et toutes opérations de commerce et autres en Afrique.

Durée fixée à trente années lors de la fondation.

Capital social. — 2.050.009 fr. divisé en 20,50 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Obligations. — Néant.

Parts bénéficiaires. — 1.000 sans fixation de valeur, ayant droit à la répartition indiquée plus loin à l'article bénéfice.

Apports. — Il a été apporté à la société lors de sa fondation :

1° Les comptoirs et établissements commerciaux de M. A. Verdier à la Côte d'ivoire ; 2° sa lotte et flottille ; 3° une plantation de café à Elima avec constructions et matériel ; 4° sa maison de commerce à La Rochelle ; 5° une concession accordée par décret présidentiel du 21 octobre 1893.

Assemblée générale.—Se réunit chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice. Les convocations sont faites par avis inséré 20 jours avant la réunion pour les assemblées ordinaires et extraordinaire dans un journal d'annonces légales de Paris.

Bénéfice : Il est d'abord prélevé : 1° 5 p. 100 pour la réserve légale ; 2° 5 p. 100 intérêts et 3 p. 100 premier dividende aux actions ; 3° 15 p. 100 au conseil d'administration ; 4° 5 p. 100 au personnel et le surplus est partagé par moitié entre les actions et les parts bénéficiaires.

Émission d'actions nouvelles : Le conseil, usant des droits qui lui sont conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 1919, a décidé, dans sa séance du 7 janvier 1920, de porter le capital social de 2.050.000 fr. à 4.100.000 fr. par l'émission de 20.500 actions nouvelles de 100 fr. chacune au prix de 125 fr. l'une avec même jouissance que les actions anciennes, à libérer en totalité, avec préférence pour les anciens actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

Les souscriptions sont reçues du 20 janvier au 20 février 1920 à la Banque française de l'Afrique équatoriale, 2 et 4, rue Meyerber à Paris et 12, cours de l'intendance à Bordeaux.

Bilan au 30 avril 1919. — Actif : plantation de café Elima. 300.000 fr. ; plantation nouvelle, 190.000 fr. ; immeuble et matériel, 734.321 fr. ; matériel fluvial, 455.521 fr. 64 ; fonds de commerce, 1 fr. ; portefeuille, 5.071.475 fr. ; loyer d'avance, 2.250 fr. ; espèces en caisse et en banque, 460.928 fr. 51 ; débiteurs divers, 55.883 fr. 06 ; actions des factoreries, 1.633.965 fr. 20. — Total : 8.904.345 fr. 91.

Passif : capital : 2.050.000 fr. ; réserve légale, 69.055 fr. 92 ; réserves spéciales, 4.017.146 fr. ; amortissements divers, 1.162.277 fr. 03 ; dividendes non payés, 350 fr.

10 ; effets à payer. 163.035 fr. ; comptes courants, 476.687 fr. 57 ; agents d'Afrique, 76.525 fr. 87 ; jetons de présence et indemnité au commissaire des comptes, 8.000 fr. ; traites des factoreries, 3.000 fr. ; solde créditeur du compte profits et pertes, 416.987 fr. 04. — Total : 8.904.345 fr. 91.

---

Compagnie française de Kong  
(*La Loi*, 1<sup>er</sup> mai 1920)

MM. les actionnaires de la Compagnie française de Kong (Cote-d'Ivoire), sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le 27 mai prochain, au siège social, 76, rue Saint-Lazare, à Paris, à 15 heures.

Pour faire partie de l'assemblée générale extraordinaire, il suffit d'être propriétaire d'une seule action de la société.

Les actions doivent être déposées huit jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée.

Le dépôt des titres dans une Banque peut tenir lieu de dépôt dans la Caisse sociale.

Dans ce cas, le certificat de dépôt doit, être adressé à la Compagnie dans le même pelai que les actions.

Le conseil d'administration.

ORDRE DU JOUR

- 1<sup>o</sup> Rachat des parts bénéficiaires et prélèvement sur les réserves pour ce rachat ;
  - 2<sup>o</sup> Dérogation pour des émissions nouvelles au droit de préférence réservé actuellement aux actionnaires suivant les statuts.
  - 3<sup>o</sup> Augmentation du nombre des administrateurs.
  - 4<sup>o</sup> Modification à apporter en conséquence aux articles des statuts, et notamment à l'article 16.
- 

SOCIÉTÉ DE KONG  
(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1920)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société de Kong, tenue le 23 mai, sur seconde convocation, a voté l'augmentation du capital de 4.100.000 à 8.100.000 fr. Cette opération sera réalisée par la création de 40.000 actions nouvelles de 100 francs sur lesquelles : a) 10.000 seront libérées grâce à un prélèvement de un million sur les réserves sociales et serviront au rachat des 1.000 parts de fondateur en circulation ; b) 30.000 seront émises contre espèces. Sur ce dernier nombre, 10.000 seront offertes en souscription aux actionnaires anciens et 20.000 réservées à un groupe financier très entreprenant, qui est celui de Paris-Maroc et non celui de Paris-France comme on l'avait dit tout d'abord et comme cette dernière société a cru devoir le faire remarquer. Toutefois, comme Paris-Maroc n'est qu'une filiale très étroite de Paris-France, on voit que la distinction est subtile.

Quoi qu'il en soit, Kong, par les étroites relations qu'elle noue ainsi avec une des plus puissantes organisations commerciales françaises et coloniales, va réaliser des conditions d'exploitations encore plus favorables que dans le passé ; elle va être en mesure, notamment, d'écouler sa production sur des marchés très nombreux et trouvera, d'autre part, tous les appuis financiers nécessaires pour accélérer le développement de son domaine. Enfin, le rachat des parts de fondateurs qui avaient droit à 50 % de bénéfices est une opération très heureuse pour les actionnaires qui se partageront avec

intégralité les profits annuels. L'action Kong, qui a supporté le poids de la lourdeur générale de la cote, est nettement attrayante à 390.

---

## ENTRÉE DE PARIS-MAROC

---

### Histoire de la CFAO par Hubert Bonin

« La fusion de Kong avec France-Maroc et Paris-Maroc n'est pas sans importance chez nous, car c'est l'entrée en A.-O.F de gens fort sérieux et nous devons nous attendre à avoir là une concurrence qui en vaudra la peine » (Le Cesne à Bohn, 8 mai 1920). [...]

---

### NOTES ET VALEURS DU JOUR (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 septembre 1920)

Ainsi que nous l'avions laissé prévoir dès le 21 avril dernier, la Compagnie française de Kong a décidé en assemblée extraordinaire le rachat de ses mille parts de fondateur au prix de 1.000 fr. chacune, au moyen d'un prélèvement de un million de francs sur les réserves, les porteurs ayant la faculté de souscrire au pair de 100 fr., 10 actions nouvelles par part, ce qui portera le capital social à 5.100.000 fr.

En outre, la société va procéder à une nouvelle augmentation de 3.100.000 fr., en 31.000 actions de 100 fr. émises à 200 fr., dont 20.000 sont prises par la Société Paris-Maroc. C'est là le fait intéressant, car le groupe de Paris-Maroc qui est celui de Paris-France, dont on connaît l'habileté commerciale, n'a pu décider de s'intéresser à l'affaire qu'avec la conviction qu'elle était susceptible de développements intéressants. On sait que Paris-Maroc a déjà de grands établissements dans le Nord de l'Afrique et désire y étendre ses affaires. L'organisation de la Compagnie française de Kong, qui possède des comptoirs et des relations d'affaires étendues à la Côte-d'Ivoire, peut constituer ainsi l'autre extrémité d'une chaîne d'établissements commerciaux qui étendront leurs ramifications dans les diverses régions de l'Afrique Occidentale Française.

Il sera donc possible que la Compagnie de Kong, qui a connu des débuts difficiles, entre dans une phase nouvelle. Si l'on considère que le cours actuel de 310 fr. va conférer sous peu un droit de souscription qui fera ressortir le prix moyen à un niveau sensiblement moindre, et que la valeur intrinsèque de l'action Kong, non compris les immobilisations qui sont considérables, ressort d'après le dernier bilan à plus de 200 fr., on voit que le cours n'est pas exagérément optimiste.

---

### Compagnie française de Kong (Côte d'Ivoire) (*La Journée industrielle*, 21 septembre 1920)

Cette société procède à l'émission de 41.000 actions nouvelles de 100 fr. chacune pour porter le capital à 8.200.000 fr. Ces actions nouvelles sont réservées, jusqu'à concurrence de 10.000 titres, aux porteurs de parts de fondateur, à raison de 10

actions pour une part ; de 20.000 actions à la Société Paris-Maroc ; de 10.000 autres aux actionnaires, à raison d'une nouvelle pour quatre anciennes, à titre irréductible, et de 1.000 actions aux actionnaires, à titre réductible.

---

### Jechoua Armand MENASCHÉ, nouvel administrateur

Né le 4 mai 1878 à Redi (Italie).

Fils de Menssani Menasché et de Riguccia, son épouse.

Marié le 30 août 1924, à Paris VIII<sup>e</sup>, avec Yamina Tabet (Paris X<sup>e</sup>, 30 avril 1892, Nice, 22 sept. 1943, morte en déportation), fille de Abraham Tabet et de Eugénie Aboucaya,, mariée le 1<sup>er</sup> déc. 1919 à Paris VIII<sup>e</sup>, avec Michel Roger Weil, divorcée le 5 avril 1924.

---

Administrateur de la [Société minière et foncière du Bandama](#) (déc. 1920-1922), de la [Compagnie bordelaise des comptoirs africains](#) (oct. 1921),

de la [Compagnie générale des comptoirs africains](#) (oct. 1921),

Administrateur délégué des Bonneteries de Ganges et Argenteuil : bas de soie de haut luxe (dès 1922. Réélu en 1927),

Administrateur de la Société cotonnière et linière du Nord (mars 1924-1929), de l'Hôtel Baltimore à Paris (août 1924)

de la maison Yvonne Carette, à Paris, rue Montaigne : parfumerie, brosserie, maroquinerie(août 1924),

des Distilleries Paul Boulanger, à Pantin (sept. 1924-juin 1928),

des Parfums Marcel Guerlain (janvier 1925),

de la Société Continentale de Banque, à Paris, avec ses parents S. et M. Aboucaya (juin 1928).

---

Domiciles : 22, rue Washington, à Paris, et château de Compans (Seine-et-Marne). Ce dernier, attribué par le Commissariat général aux questions juives à « Menassé », 4, rue Mignard, à Paris, et tous autres copropriétaires juifs, est confié à M. Goumy, administrateur provisoire (JOEF, 23 janvier 1943, p. 202, col. 3).

Exterminé à Auschwitz le 12 octobre 1943.

### COMPAGNE FRANÇAISE DE KONG

(*L'Information financière, économique et politique*, 31 octobre 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 29 octobre, sous la présidence de M. Callot.

Le rapport du conseil présente l'exercice 1919-20 comme un exercice de transition, caractérisé par la pénurie et l'irrégularité du fret pour la Côte-d'Ivoire, ce qui a eu pour effet de retarder le développement de l'activité commerciale. Toutefois, cet état de choses s'est un peu amélioré, surtout depuis la clôture de l'exercice, et les ventes en marchandises d'Europe suivent aujourd'hui une progression satisfaisante. D'autre part, la concurrence dans les achats, aggravée d'une grande instabilité des prix de vente, s'est manifestée pour l'huile et les amandes de palme.

Le bénéfice final, après amortissements d'usage, ressort cependant à 537.505 fr. contre 378.166 fr. pour l'année précédente. Ce résultat est dû, pour une large part, aux plantations de café d'Élima, dont le conseil espère dans l'avenir un apport de bénéfice encore plus important. La production du café dépasse maintenant 60.000 kg, soit plus des deux tiers de la production totale de café de la colonie. Au 30 avril, cette plantation d'Élima atteignait 170.000 pieds, en augmentation de 5.000 pieds sur l'exercice précédent.

En ce qui concerne les plantations d'essai de cacaoyers, le sol paraissant décidément peu propice, le nombre ces arbres a été réduit à 5.637.

Le conseil a commencé la plantation d'une palmeraie susceptible de fournir dans quelques années une production appréciable d'huile et d'amandes de palme.

Depuis la clôture de l'exercice, il a préparé la création de nouveaux comptoirs à la Côte d'Ivoire et dans de nouvelles colonies voisines.

Enfin, il étudie la question forestière, qui lui paraît susceptible de donner des résultats intéressants étant donné les hauts prix atteints par les bois exotiques.

Un actionnaire a fait observer qu'une partie appréciable des bénéfices provenait de cession de 22.000 actions Kokumbo et de 1.800 actions Bandama, et que, dans ces conditions, les résultats d'exploitation ne répondaient pas à ce qu'on aurait pu espérer.

Il a, en outre, adressé certaines critiques aux commissaires des comptes, touchant la présentation de leur rapport. L'assemblée, se rangeant à ses observations, l'a désigné en qualité de commissaire des comptes.

Sur la proposition du conseil, le dividende a été fixé à 9 fr 78 par action et 73 fr. 05 par part payables à raison de net 8 fr. 88 et 65 fr 75.

L'assemblée a ensuite nommé administrateurs MM. Simonnet, Frot, **Bretignière**<sup>6</sup>, Mizraki et Menasché, fixé les jetons de présence du conseil à 23 000 francs et désigné en qualité de commissaires MM. Hugot et Neuschwander.

---

### KONG

(*Le Journal des chemins de fer*, 1<sup>er</sup> janvier 1921, p. 5)

L'assemblée extraordinaire du 10 décembre a reconnu sincère la déclaration d'augmentation du capital de 4.100.000 fr. à 8.200.000 fr. D'autre part, les parts sont rachetées actuellement au prix de 1.000 fr. Les porteurs ont la faculté de céder leurs parts, contre 10 actions de 100 fr au pair.

---

### AFRIQUE OCCIDENTALE

#### COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

(*L'Information financière, économique et politique*, 8 janvier 1921)

Nous avons mentionné hier que l'option donnée par cette Compagnie, sur son domaine forestier de San Pedro venait d'être levée.

Ajoutons, pour compléter cette information, que l'option a été levée par la [Société des Scieries africaines](#).

Le domaine de San Pedro appartenait à la New Ivory Coast, filiale de la Compagnie de Kong créée spécialement pour mettre en valeur toutes les propriétés foncières de San Pedro. La New Ivory Coast reçoit pour la cession de son domaine une somme de deux millions.

Comme la Compagnie française de Kong possède 23.500 actions New Ivory Coast, il lui reviendra, comme nous l'avons indiqué, environ 250.000 francs.

---

### CÔTE-D'IVOIRE

La vie économique

<sup>6</sup> Marcel Bretignière (1885-1944) : fils d'Amédée Bretignière, lui-même neveu par alliance d'Arthur Verdier. Ingénieur civil. Représentant de la Compagnie française de Kong au conseil des Plantations d'Élima et de la Compagnie générale des comptoirs africains.

(*Les Annales coloniales*, 20 juillet 1921)

Depuis le début du mois de juin, une série de violentes tempêtes se sont abattues sur la Côte-d'Ivoire. La barre, extrêmement mauvaise, déferle sur le rivage avec une telle violence qu'elle a causé des dégâts importants sur de nombreux points de la côte.

C'est ainsi qu'à Grand-Lahou, dans la nuit du 8 au 9, la mer a rongé la plage sur une profondeur de 15 à 20 mètres. Les magasins de plusieurs maisons, telles que Woodin Salagna et S. C. O. A., se sont écroulés. Ceux des maisons Kong et de la Compagnie F. A. O., ont dû être déménagées en toute hâte devant le flot menaçant. [...]

---

#### COTE D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 14 septembre 1921)

Voici les résultats définitifs des élections à la chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire :

Membres titulaires :

MM. ... Goudard [Kong]...

---

#### Compagnie française de Kong

(*Le Courier colonial*, 21 octobre 1921)

Les comptes qui seront présentés à l'assemblée du 29 octobre font apparaître, en 1920-1921, une perte de 656.445 francs contre un bénéfice de 537.505 francs en 1919-1920. Le bilan arrêté au 30 avril dernier se solde en forte augmentation : 16.191.882 francs au lieu de 11.282.307 francs précédemment.

La situation de trésorerie s'établit comme suit : pour faire face à 800.000 francs environ d'exigibilités, la société dispose d'un actif liquide supérieur à 4.620.000 francs.

---

#### ENTRÉE DANS LA COMPAGNIE BORDELAISE DES COMPTOIRS AFRICAINS

(*Les Annales coloniales*, 7 novembre 1921)

[...] M. ... et M. Menasché, administrateur de la Compagnie de « Kong », ont été nommés administrateurs. [...]

---

#### FRANÇAISE DE KONG

(*Le Journal des chemins de fer*, 8 octobre 1921, p. 333)

Les comptes de l'exercice au 30 avril dernier, qui seront présentés à l'assemblée du 29 octobre, font ressortir un bénéfice d'environ 160.000 fr. contre 637.605 l'an dernier. Dans ces conditions, il ne sera proposé aucun dividende alors qu'il avait été réparti 9,78 précédemment. Il serait question d'augmenter le capital social.

---

#### FRANÇAISE DE KONG

(*Le Journal des chemins de fer*, 12 novembre 1921)

L'assemblée ordinaire du 29 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1920-1921, que nous avons analysés dans le numéro du 8 octobre, lesquels ne comportent pas de dividende. Le rapport signale que la perte est due en grande partie à l'accroissement des frais généraux et à la dépréciation des stocks. Le mois d'avril seul a donné un chiffre de recettes à peu près satisfaisant. Des recherches faites dans la Guinée française n'ont pas abouti.

[Participation dans la Bandama]

Au cours de l'exercice, la société a vendu 71 actions Bandama.

La Société a enregistré la démission de 6 administrateurs, que la Société Paris-Maroc avait demandée par lettre recommandée.

---

NOTES & VALEURS DU JOUR

Compagnie française de Kong

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 décembre 1921)

Les actions de la Compagnie française de Kong ont aujourd'hui un marché assez animé aux environs de 116 fr.

On sait que cette société, outre ses exploitations propres, possède un portefeuille comprenant 166.300 actions Kokumbo. Ces actions sont portées à l'actif du bilan pour la somme de 4.157.500 fr., soit 25 fr. par titre, mais la société a constitué une réserve de 2.597.005 fr. qui ramène cette valeur d'inventaire à 1.560.495 fr. soit 9 fr. 40 par titre. Or, l'action Kokumbo se traite actuellement vers 13 fr. 75.

Le bruit court qu'un syndicat belge aurait levé une option qu'il avait sur ces actions Kokumbo, à un prix supérieur au cours actuel. Cette opération se traduirait donc par un bénéfice pour Kong.

Signalons, en outre, que Kong possède 271 actions de la Société minière et foncière de Bandama [...].

---

COTE D'IVOIRE

La vie économique

(*Les Annales coloniales*, 22 décembre 1921)

La voie ballastée posée entre l'ancien dépôt de la locomotive et la voie du wharf de Dabou sera maintenue en place, son aiguillage de raccordement compris.

Cette voie sera à la disposition du service local et des maisons de commerce ci-après désignées : Compagnie générale de l'Afrique française ; Compagnie française de Kong ; R. W. King limited ; Compagnie française de la Côte-d'Ivoire.

Les maisons de commerce permissionnaires paieront, chaque année et d'avance, dans la caisse du trésorier-payeur de la colonie une redevance fixe de 100 francs.

L'entretien courant de la voie sera assuré par le service local, toutefois les permissionnaires seront solidiairement responsable des accidents et avaries qui pourraient survenir au matériel du fait de leur transport. L'Administration se réserve le droit d'accorder la même autorisation à d'autres particuliers le cas échéant.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 février 1922)

L'évolution de la crise a été plus violente aux colonies que partout ailleurs, et malgré tout le parti que le conseil d'administration de la Compagnie française de Kong a essayé de tirer des ressources mises à la disposition de la société par la dernière augmentation du capital, les résultats de l'exercice 1920-1921 ne sont pas ceux que l'on aurait pu obtenir dans des circonstances normales.

Les comptes arrêtés au 30 avril font, en effet, apparaître un solde débiteur de 656.445 fr., contre un bénéfice de 537.505 fr. l'an dernier.

Le déficit d'exploitation est de 596.280 fr., comprenant 574.257 fr. de frais généraux ; les amortissements ont absorbé 329.321 fr. et les jetons de présence au conseil, impôts et frais divers ont exigé un décaissement de 72.846 fr. Par contre, les intérêts des disponibilités, ainsi que les bénéfices sur réalisations d'actions et sur l'exploitation de la plantation de café Elim'a ont été portés au crédit du compte profits et pertes pour 342.000 fr.

Il n'a naturellement pas été distribué de dividende alors que, l'an dernier, la répartition avait été de 9,78 par action et 73,05 par part, mais il a été décidé d'amortir le déficit de 656.445 fr. : pour 250.000 par affectation de la réserve d'après-guerre qui disparaîtra du bilan l'an prochain et, pour le solde, par prélèvement sur la réserve proprement dite qui sera ainsi ramenée de 611.281 à 204.836 fr.

Sur l'exploitation pendant l'exercice, le rapport donne les quelques indications suivantes :

Les produits de la côte, qui atteignaient des prix très élevés au début de l'exercice, sont rapidement tombés à des cours beaucoup plus bas ; l'huile de palme, par exemple, est revenue, du commencement à la fin de l'exercice, de 400 à 120 francs. Le dernier cours est d'ailleurs purement nominal, car la demande ayant cessé, il était presque impossible de vendre les produits en cours de route ou d'embarquement.

Les stocks de marchandises d'Europe avaient, par ailleurs, été à peu près épuisés et la pénurie de fret avait rendu leur reconstitution très difficile. Cependant, afin de ne pas compromettre définitivement la situation de la société, déjà ébranlée par la fermeture de plusieurs comptoirs et par la disette d'approvisionnements de ceux restés ouverts, il a été décidé de ne pas différer plus longtemps la réorganisation de la vente.

Les comptoirs d'Abidjan et de Dimbokro ont été rouverts et les approvisionnements en marchandises européennes ont été renouvelées en partie. Le stock, qui figurait au bilan l'an dernier pour 724.677 fr., passe cette année à 4.420.274 fr. Cependant, malgré la prudence avec laquelle ont été effectués les achats, ils ont été faits pendant une période de baisse et les marchandises arrivaient aux comptoirs à des cours supérieurs à leur prix de remplacement. D'autre part, la Compagnie s'est trouvée placée en face d'une concurrence pressée d'écouler des stocks en raison du resserrement général de crédit ; c'est pourquoi, bien que le chiffre des ventes ait été en progression constante, le pourcentage des bénéfices n'a pas été celui que l'on pouvait espérer en période normale.

Malgré les conditions défavorables, le plan de régénération de la Compagnie a été poursuivi d'une manière satisfaisante ; on pourra se rendre compte de l'effort accompli par l'examen des différents postes du bilan au 30 avril 1921 que nous comparons ci-dessous à celui de l'an dernier :

ACTIF		
Plantation de café (ancienne)	300.000	702 000

Plantation de café (nouvelle)	190.000	200.000
Immeubles et Matériel	734.321	257.931
Matériel de navigation	429.232	107.258
Fonds de commerce et clientèle	1	1
Portefeuille	4.547.679	4.419.144
Espèces en caisse et banque, bons de la Défense Nationale	3.168.564	4.621.158
Débiteurs divers	20.546	205.628
Factoreries, marchandises	1.881.964	5.200.161
Installations nouv. en Gold Coast	—	95.940
Voie Decauville et usine à vapeur	—	170.226
Exploitation forestière	—	46.920
Installation du nouv. siège social	—	41.003
Compte d'ordre	—	56.768
Pertes	—	656.445
	<u>11.282.307</u>	<u>16.191.882</u>
<b>PASSIF</b>		
Capital	4.100.000	8.200.000
Réserve légale	89.876	116.751
Réserve proprement dite	611.281	611.281
Réserve spéciale portefeuille	3.584.686	2.547.004
Réserve Ivory Coast	50.000	50.000
Réserve d'après guerre	250.000	250.000
Prime d'émission	319.563	3.178.415
Provision pour rachat de part de fondateur	—	424.000
Amortissements	1.193.305	—
Dividendes non payés	23.216	58.536
À appeler sur participation	—	2.500
Agents d'Afrique	80.328	60.067
Créditeurs divers	434.547	655.203
Tantièmes et commissaires	8.000	27.000
Compte d'ordre	—	11.126
Bénéfice	537.505	—
	<u>11.272.307</u>	<u>16.191.883</u>

La première remarque qu'il y ait lieu de faire en comparant les bilans, est que les amortissements, qui figuraient au passif en 1920 pour 1.193.305 fr., ont été transférés cette année à l'actif et déduits directement des postes auxquels ils se rapportaient. C'est ainsi que les immeubles et matériel, inscrits l'an dernier pour 734.321 fr., figurent au 30 avril 1921 pour 257.931 fr., les amortissements antérieurs ressortant à 677.480 fr. Les dépenses de l'année relatives à ce poste s'élèvent à 201.090 fr., dont 56.922 fr. pour

l'acquisition de trois camionnettes automobiles et 144.168 fr. pour frais d'entretien général. Cette dernière somme a été complètement amortie.

Le matériel de navigation fluviale s'inscrit cette année pour 107.557 fr. ; l'an dernier il était de 497.868 fr., les dépenses de l'exercice ont été de 58.637 fr. ; les amortissements antérieurs s'élèvent à 390.311 fr. ; ceux de l'exercice à 29.318 48, soit 50 % de la dépense.

Les plantations, qui étaient divisées l'an dernier en ancienne, pour 300.000 fr. et nouvelle, pour 190.000 francs, sont bloquées en un seul poste cette année pour 283.000 fr. Le chiffre antérieur était de 490.000 fr., les dépenses de l'exercice ressortent à 115.000 fr., le total des amortissements effectués sur ce poste à 322.000 francs, dont 23.000 francs pour l'exercice.

On note l'apparition des comptes « Installations nouvelles en Gold Coast » représentant des dépenses diverses telles que locations de plusieurs boutiques à Coomassie, et frais de voyage ; « Voie Decauville et usine à vapeur » représentant le coût du matériel de chemins de fer Decauville d'une machine à décortiquer, d'une scie alternative ; « Exploitation forestière » constitué par les frais de demandes de concessions et d'installations aux environs de Grand Bassam de six chantiers d'acajou. Tous ces comptes ont exigé des dépenses supérieures à la somme pour laquelle ils sont portés à l'actif, des amortissements de 10 à 20 % leur ayant été appliqués.

Le portefeuille s'élève à 4.449.144 fr., en diminution de 98.535 fr. Il a subi pendant l'exercice les modifications suivantes : les 23.500 actions New Ivory Coast ont été réalisées dans de bonnes conditions avec un bénéfice de 105.400 fr. sur le prix pour lequel elles étaient inscrites à l'actif. Il a été, d'autre part, souscrit à 532 actions Bandama nouvelles. Il comprend actuellement 166.300 actions Kokumbo, 732 Bandama, 20 Société Auxiliaire Africaine, 12.201 fr. de rente 6 % et une participation de 5.000 fr. dans la Société d'Etudes de Palmeraie.

Au passif, le capital est doublé à 8.200.000 fr. L'ancienne réserve Kokumbo a été fondu dans un nouveau compte « réserve spéciale sur portefeuille » et diminuée de 1.000.000 passé au crédit du nouveau compte « provision pour rachat de parts de fondateur ». Ce dernier compte est porté pour 424.000 francs, 576 parts ayant été rachetées à 1.000 fr. au cours de l'exercice.

La réserve New Ivory Coast, rendue disponible par la vente des actions de cette société, sera incorporée à cette « réserve spéciale sur portefeuille » au bilan de l'an prochain.

Nous avons examiné, au sujet de l'amortissement du déficit, la transformation que subiront les réserves proprement dite et d'après-guerre. La réserve constituée par les primes d'émission figure pour 3.178.415 contre 319.563. Elle a été augmentée de la prime sur 31.000 actions nouvelles et diminuée de 241.148 fr. représentant les frais divers de notaire, commission de banque, impression de titres, etc.

Parmi les créanciers divers, qui atteignent 655.203 francs, est comprise une créance allemande d'avant guerre de 247.072 fr. qui n'a pas encore été réclamée et pour laquelle aucune provision pour paiement d'intérêts n'avait été constituée. Une somme de 85.000 fr. a été inscrite cette année au débit de profits et pertes en vue de la régularisation de cette créance.

L'assemblée générale a accepté les démissions des administrateurs en exercice et désigné comme administrateurs pour le temps restant à courir à la société :

MM. Bretignière, Callot <sup>7</sup>, Galula <sup>8</sup>, Maxime Katz, Gaston Lévy, Mizraki et [Lucien] Terquem.

---

AEC 1922/103 — Cie française de Kong, PARIS (9e).

Capital. — Sté an. f. le 23 juin 1894, 8.200.000 fr., en 82.000 act. de 100 fr. ent. lib. — Divid. : 1916-17 et 1917-18, néant ; 1918-19, 9 fr. 10 ; 1919-1920, 8 fr. 80 ; 1920-1921, néant.

Objet. — Import. et export. à la Côte-d'Ivoire. — Plantation de café et de cacaoyers à Assinie. Palmeraie.

Exp. — Toutes marchandises d'Europe.

Imp. — Huile et amande de palme, caoutch., café de la plantation d'Assinie, acajou.

Comptoirs. — Côte-d'Ivoire : Grand-Bassam, Dabou, Assinie, Aboisso, Grand-Lahou, Tiassalé, Abidjan, Dimbokro, Bouaké.

Conseil. — MM. T[ony] Callot, présid. ; G[aston] Lévy, admin dél. ; Brétignière, [Jules] Galula, Maxime Katz [Paris-Maroc], [Maurice] Mizraki, Lucien Terquem, admin.

---

COTE D'IVOIRE  
La vie administrative  
(*Les Annales coloniales*, 6 avril 1922)

Par arrêté du 3 mars 1922, sont désignés pour faire partie du Conseil consultatif du Chemin de fer, en vertu de l'article premier de l'arrêté du 24 mai 1920, pour les années 1922 et 1923, les notables commerçants dont les noms suivent :

Membres suppléants :

Goudard, agent général de la Compagnie de Kong, trésorier de la chambre de commerce.

---

Compagnie française de Kong  
(*Le Journal des finances*, 21 juillet 1922)

Selon les bruits actuellement mis en circulation, la Compagnie française de Kong aurait obtenu, pour l'exercice 1921-22 clos le 30 avril dernier, des résultats sinon brillants mais qui, du moins, permettraient de présenter aux actionnaires un compte de profits et pertes en équilibre ; en outre le mouvement des opérations sociales tend, depuis quelques mois, à reprendre plus d'activité. Enfin, on dit que l'entreprise va sans doute pouvoir recueillir dans un avenir rapproché, grâce au jeu des contrats anciens,

---

<sup>7</sup> Tony Callot (1880-1925) : fils d'Ernest Callot (1840-1912)(ci-dessus). Frère cadet de Maurice, mort en 1910 dans l'accident du sous-marin *Pluviose*, et d'Henri, peintre. Ingénieur de l'École des mines de Paris (1902), directeur à Paris des Mines de la Haute-Cappe, de Rive-de-Gier (1910), administrateur de la Cie des anthracites de Bully (Loire), sous-directeur de la Société maritime nationale, scrutateur à l'assemblée générale de l'Union indochinoise et africaine (LUCIA) du 8 juin 1921 et à celle de la Banque française du Maroc du 26 septembre 1923 (ces quatre dernières présidées par Henri Estier). Administrateur de la Cie générale des comptoirs africains. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 17 janvier 1925). Marié en 1913 à Germaine Vouillemont. Deux fils : Claude (1914), X, administrateur de la Cie industrielle et aéronautique du Maghreb (1949-1956) et de la Coplastic, à Casablanca ; et François (1922), X, chef du bureau des mines au Cameroun, puis en Nouvelle-Calédonie.

<sup>8</sup> Jules Galula (Marseille, 1874-Marseille, 1926) : importateur tunisien à Marseille. Administrateur de sociétés, administrateur délégué des Huilleries du Maghreb. Voir [encadré](#).

l'actif immobilier de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains, laquelle se trouverait, présentement, en difficulté. Cette reprise se ferait à des conditions favorables et porterait sur un actif évalué entre 25 et 30 millions et qui reviendrait à Kong, pour une somme de 4 1/2 millions environ et par une entreprise constituée spécialement à cet effet.

---

CÔTE-D'IVOIRE  
La vie administrative  
(*Les Annales coloniales*, 3 octobre 1922)

Ont été nommés membres de la Commission d'hygiène et de salubrité publiques de Grand-Bassam, les notables commerçants dont les noms suivent :  
MM. ... Goudard, agent général de la Compagnie française de Kong...

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (CÔTE-D'IVOIRE)  
(*Les Annales coloniales*, 20 octobre 1922)

Les comptes de cette société, qui seront soumis à l'assemblée qui se tiendra le 27 octobre, montrent une perte d'exploitation de 497.750 francs. Le bénéfice de change se trouvant presque entièrement absorbé par la dépréciation des stocks, la perte nette se trouve être de 597.195 francs. Les disponibilités s'élèvent à 1.207.700 francs ; les marchandises sont évaluées à 4.937.865 fr.

Les exigibilités ne s'élèvent qu'à 960.000 fr. Les réserves, se totalisent à 6.030.964 fr., contre 6.753.000 francs l'année dernière.

Rappelons que la société a participé pour les trois cinquièmes à la formation de la Compagnie générale des Comptoirs africains, qui a racheté l'actif de la Compagnie bordelaise des comptoirs africains. Cette reprise sera définitive en septembre prochain.

La Compagnie française de Kong a son siège 59, rue Saint-Lazare, Paris.

---

COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG (CÔTE-D'IVOIRE)  
(*La Journée industrielle*, 28 octobre 1922)  
(*Les Annales coloniales*, 9 novembre 1922)

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1921-1922, se soldant, par un déficit de 597.195 fr. 03.

Au bilan, les terrains, immeubles et matériel figurent pour une somme globale et nette, amortissements antérieurs déduits, de 524.950 fr. 45 contre 257.931 fr. 02, précédemment, d'où une augmentation de 267.019 fr. 43 représentant les dépenses effectuées pendant l'exercice pour des constructions nouvelles à Grand-Bassam, Dabou et à Eboué, pour des achats de wagonnets et des aménagements de boutiques à Grand-Bassam, et à Dabou. Le matériel de navigation fluviale se chiffre à 144.387 fr. 58, en augmentation de 36 mille 830 fr., représentant le coût de la réfection du vapeur *Jules-Ferry*. Le total des disponibilités s'élève à 6.145.514 fr. 92. Les réserves se totalisent à 6.030.964 fr. 63.

---

NÉCROLOGIE  
Julien Halphen  
(*Le Temps*, 4 novembre 1924)

On annonce la mort de M. Julien Halphen, décédé dans sa 88<sup>e</sup> année. De la part des familles H. Meyer-Heine, Henri Berr, Jacques Halphen, docteur Émile Halphen, docteur Schil, docteur Neuberger, Lucien Levy. Les obsèques auront lieu le mardi 4 novembre, à 2 h., rue Brunel, 4. Inhumation, cimetière Montmartre. Ni fleurs ni couronnes.

---

DEUIL  
(*Le Journal des débats*, 24 janvier 1926)

On annonce de Parthenay la mort de M. Gustave Simonnet, qui fut administrateur du Gabon de 1886 à 1895.

---

Compagnie française de Kong  
(*Le Journal des finances*, 5 octobre 1928)

La Nouvelle Compagnie française de Kong a pris, le 1<sup>er</sup> mai 1923, la suite de la Compagnie française de Kong, fondée en 1894, dont l'histoire n'avait pas été très brillante ; elle s'était intéressée à des affaires minières, entre autres à Kokumbo et Bandama aujourd'hui presque mortes, et n'avait pu distribuer que deux maigres dividendes de 1909 à 1923. [...]

---

NÉCROLOGIE  
Lucien Terquem  
(*Le Matin*, 27 mars 1930)

On annonce la mort de M. Lucien Terquem, 94, rue de Maubeuge. Réunion à l'église Saint-Vincent-de-Paul samedi à 9 heures.

---

Suite :  
1<sup>er</sup> mai 1923 : [Nouvelle Compagnie française de Kong](#).